

Association intercommunale Veveyse-Oron-Glâne (VOG)  
Case postale 35  
1610 Oron-la-Ville

**À tous les exploitants et exploitantes de Station d'épuration  
en Suisse**

Genève le 17 février 2026

Révision de la loi et de l'ordonnance sur la protection des eaux jusqu'au 12 mars 2026  
Consultation importante pour nos STEP

*Annexe 1 : Argumentation sur le modèle de financement du traitement des micropolluants*

Chères collègues, chers collègues

La Confédération procède actuellement à la révision de la loi et de l'ordonnance sur la protection des eaux. En tant qu'exploitants de STEP, nous avons jusqu'au 12 mars 2026 pour donner notre avis à ce sujet et il est primordiale de le faire.

Pour nous, exploitant de STEP, deux points sont particulièrement importants :

- Des exigences plus strictes en matière d'élimination de l'azote (dénitrification)
- Mise en œuvre d'une étape de traitement des micropolluants pour 300 STEP supplémentaires.

Ce changement est probablement le plus important de cette décennie pour nos ouvrages. Il entraînera des répercussions sur un très grand nombre de STEP, avec des extensions, des exigences plus élevées en matière d'exploitation et des coûts supplémentaires. C'est pourquoi nous souhaitons, par la présente lettre, vous encourager à vous faire votre propre opinion et à faire part de votre point de vue dans le cadre d'un sondage du VSA et également de la consultation de la Confédération.

### **Azote – deux propositions**

La Confédération souhaite réduire davantage la teneur en azote dans les eaux usées en imposant une performance élevée et un rendement défini de dénitrification. Nous sommes fondamentalement favorables à une meilleure élimination de l'azote, car celle-ci est aujourd'hui nettement plus faible en Suisse que dans d'autres pays européens. Il est toutefois important pour nous que cela reste techniquement faisable et financièrement supportable pour les STEP.

La Confédération propose qu'à l'avenir, 80 % de l'azote soit éliminé dans toutes les STEP à partir de 10 000 EH. Il s'agit d'une valeur très élevée qui a fait l'objet d'une vive controverse au sein du comité directeur du VSA. Le modèle de prise de position du VSA propose ainsi deux variantes, « majoritaire » et « minoritaire ». Nous trouvons ces noms inadaptés et problématiques, car ils donnent l'impression qu'une variante est automatiquement meilleure que l'autre. Le VSA demande maintenant à tous ses membres quelle variante doit figurer dans la prise de position adressée à la Confédération.

Vous trouverez ici le sondage de la VSA et le modèle de prise de position (voir également le code QR au bas de ce courrier)

<https://vsa.ch/Mediathek/vsa-muster-stellungnahme-aenderung-des-gewaesserschutzgesetzes-2026/>.

Nous sommes d'avis que nous devons tous améliorer la dénitrification, mais que pour de nombreuses STEP en Suisse, une élimination d'au moins 70 % avec un objectif de 80 % est actuellement judicieuse sur le plan technique et opérationnel. Les grandes STEP, en particulier, devraient toutefois pouvoir satisfaire des exigences plus élevées.

### **Micropolluants et financement**

Nous sommes bien évidemment d'accord avec le fait que les micropolluants doivent être éliminés des eaux usées selon des étapes de traitement spécifiques et supplémentaires. Nous soutenons le principe d'un financement solidaire, tel qu'il existe aujourd'hui avec la taxe de 9 francs par personne pour les STEP qui ne disposent pas encore d'une étape de traitement des micropolluants.

Nous avons toutefois des questions concernant le nouveau modèle de financement, que vous pouvez prendre en considération :

- Aujourd'hui, tous les habitants raccordés versent 9 CHF par an dans un fonds. Les STEP équipées d'une étape de traitement sont ensuite exemptées de cette taxe, car elles supportent elle-même une partie des coûts d'investissement et surtout les coûts d'exploitation.
- À l'avenir, les installations devront payer 16 francs par habitant, puis, une fois le niveau intégré, continuer à payer 7 CHF par an, y compris les STEP qui ont une étape de traitement des micropolluants. Cela modifie la logique actuelle et entraîne des coûts supplémentaires encore plus élevés, en particulier pour les STEP de taille moyenne et petite.
- Cette deuxième étape de traitement des micropolluants (300 à 350 STEP) coûtera à peu près autant que la première, mais n'apportera qu'une réduction supplémentaire de la charge totale d'environ 10 à 20 %, contre plus de 50 % pour la première étape de mise en œuvre du traitement des micropolluant (environ 140 STEP).
- Les fabricants de médicaments et d'autres substances problématiques ne sont pas directement impliqués dans le financement, alors qu'une plus grande responsabilité des fabricants pourrait contribuer à répartir plus équitablement les coûts et les charges. Actuellement, c'est principalement le principe actif diclofénac qui est responsable de la plupart des dépassements des valeurs limites.


Nous soutenons donc l'objectif de la modification – réduire les micropolluants dans les eaux –, mais pas la voie proposée. Nous renvoyons donc cette modification à l'OFEV pour révision. Vous trouverez d'autres éléments de discussion dans l'annexe1 ci-jointe « argumentation sur le modèle de financement du traitement des micropolluants »

### Comment vous pouvez contribuer

Il est très important que le plus grand nombre possible de STEP suisses participent à l'enquête du VSA d'ici le 28 février 2026 et que nous puissions transmettre le plus grand nombre possible de prise de position à la consultation de l'OFEV. Nous vous demandons donc :

- Participer à l'enquête de la VSA avant le 28 février 2026 et donnez votre avis sur les deux variantes relatives à l'azote : <https://vsa.ch/Mediathek/vsa-muster-stellungnahme-aenderung-des-gewaesserschutzgesetzes-2026/>. Cliquez ensuite sur le formulaire de réponse dans l'encadré bleu.

👉 [Vers les prises de position modèle / Téléchargements](#)



**Participez à la discussion !**  
Veuillez nous faire part de votre position sur le point litigieux au moyen du  
👉 **formulaire de réponse** d'ici le 28 février 2026. Le Comité du VSA déterminera début mars la forme sous laquelle la prise de position finale du VSA doit être remise.

- Donnez également votre avis ! Utilisez le modèle de prise de position de la VSA comme base, modifiez-le ou complétez-le avec vos propres arguments – notamment sur le financement des micropolluants – et envoyez votre prise de position avant le 12 mars 2026 à la Confédération : <https://www.gate.bag.admin.ch/consultations/ui/home>

Ensemble, nous veillerons ainsi à ce que le point de vue pratique des responsables de Stations d'Épuration soit entendu dans toute la Suisse.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'une des personnes mentionnées ci-dessous ; nous nous ferons un plaisir de vous aider.

**Simone Bützer**  
GVRZ Region Zug  
Geschäftsführerin  
Tel 041 784 11 50  
[simone.buetzer@gvrz.ch](mailto:simone.buetzer@gvrz.ch)

**Ingo Schoppe**  
ARA Thunersee  
Geschäftsführer  
Tel 033 346 03 71  
[schoppe@arathunersee.ch](mailto:schoppe@arathunersee.ch)

**Daniel Rensch**  
ARA Werdhölzli Zürich  
Leiter Geschäftsbereich ARA  
Tel 044 417 55 86  
[daniel.rensch@zuerich.ch](mailto:daniel.rensch@zuerich.ch)

**Pasquale Giordano**  
STEP de Lausanne  
Chef de Division, STEP  
Tel 079 951 86 95  
[pasquale.giordano@lausanne.ch](mailto:pasquale.giordano@lausanne.ch)

**Frédéric Giraud**  
Service industrielle de Genève  
Directeur Activité Eaux Usées  
Tel 079 850 89 43  
[frederic.giraud@sig-ge.ch](mailto:frederic.giraud@sig-ge.ch)

Vous trouverez ci-après une autre sélection d'exploitants qui soutiennent le contenu de cette lettre :

**Karin Thum**  
ARA Höfe  
Geschäftsführerin AV Höfe

**Martin Moos**  
ARA Bachwis  
PL/ Stv. Betriebsleiter VSFM

**Thomas Schluep**  
ARA Laufäcker, Baden  
Geschäftsführer ABW

**Roland Boller**  
ARA Morgental  
Geschäftsführer AVM

**Christoph Streun**  
ARA Worblental  
Geschäftsführer ARA Worblental

**Klaus Biermann**  
ARA Glarnerland  
Geschäftsführer AVG

**Benno Maissen**  
ARA Sihltal  
Betriebsleiter AV Sihltal

**Adrian Schuler**  
ARA Bern  
Geschäftsführer arabern

**Michael Kasper**  
ARA Kloten Opfikon  
Geschäftsführer AKO

**Christoph Egli**  
ARA Altenrhein  
Geschäftsführer AVA

**Marco Sonderegger**  
ARA Au und Hofen  
Leiter Entsorgung St.Gallen

**Fabrice Bachmann**  
ARA Buholz, Luzern  
Geschäftsführer Real

**Curdin Hedinger**  
ARA Chur  
Leiter ARA Chur

**Francesco Poretti**  
ARA Lugano  
Geschäftsführer ARA Lugano

**Adrian Burkart**  
erzo ARA  
Betriebsleiter erzo ARA

**Martin Reist**  
ARA Münsingen  
Betriebsleiter  
Präsident KBKV

**Patrick Holderegger**  
ARA Herisau  
Betriebsleiter ARA

#### Documents en ligne avec code QR :

Site officiel de l'OFEV consacré à la révision de la loi sur la protection des eaux :

[https://www.bafu.admin.ch/de/parlament-will-gewaesserschutz-staerken:](https://www.bafu.admin.ch/de/parlament-will-gewaesserschutz-staerken)



Modèle de prise de position de la VSA avec lien vers le formulaire de réponse Variantes :

[https://vsa.ch/Mediathek/vsa-muster-stellungnahme-aenderung-des-gewaesserschutzgesetzes-2026/.](https://vsa.ch/Mediathek/vsa-muster-stellungnahme-aenderung-des-gewaesserschutzgesetzes-2026/)



Page de soumission des prises de position à la Confédération :

<https://www.gate.bag.admin.ch/consultations/ui/home>



Cliquez ensuite sur « participer » dans le tableau sous « Modification de la loi sur la protection des eaux visant à protéger les eaux souterraines et à augmenter la capacité d'épuration des stations d'épuration des eaux usées » et saisissez votre adresse e-mail.